

Objectifs travaillés

La conduite supervisée prolonge le programme du permis B. Elle vise à rendre les acquis plus stables dans des situations de circulation variées, sans se substituer aux leçons avec l'enseignant.

1 Maîtriser le véhicule

Conserver des gestes sûrs : installation, commandes, trajectoire, allure, freinage, changements de direction et manœuvres.

2 Observer et anticiper

Repérer les indices utiles, lire les situations de circulation, respecter les priorités et conserver les distances de sécurité.

3 Partager la route

Adapter sa conduite aux autres usagers, aux environnements complexes, aux conditions météo et aux situations inhabituelles.

4 Préparer l'autonomie

Suivre un itinéraire, varier les trajets, analyser ses décisions et adopter une conduite économique, courtoise et responsable.

Avant une présentation. L'enseignant fait le point avec l'élève sur les compétences acquises et les objectifs restants. Les conditions réglementaires et administratives restent à remplir.



APPRENTISSAGE ACCOMPAGNÉ

Conduite supervisée

Acquérir davantage d'expérience avant le permis B



À partir de 18 ans • Avec un accompagnateur déclaré

Une solution pour pratiquer davantage avant l'examen ou après un échec à l'épreuve pratique.

Consolider son expérience de conduite

La conduite supervisée s'adresse aux candidats d'au moins 18 ans qui souhaitent gagner en expérience avant de se présenter à l'épreuve pratique, ou après un échec. Elle complète la formation en auto-école ; elle ne la remplace pas.

DÉMARRER LA PHASE SUPERVISÉE

1

Avoir réalisé la formation initiale

Le candidat a réussi le code et suivi la formation pratique requise avec l'auto-école : au moins 20 heures sur boîte manuelle, ou 13 heures sur boîte automatique, avec l'accord de l'enseignant.

2

Choisir le bon moment

La conduite supervisée peut être choisie à tout moment de la formation ou après un échec à l'épreuve pratique. Elle aide à consolider les compétences avant une nouvelle présentation.

3

Réunir les conditions

Un rendez-vous préalable est organisé avec l'enseignant et au moins un accompagnateur. L'accord de l'assureur pour les véhicules utilisés est indispensable avant le début de la conduite supervisée.

4

Pratiquer et faire le point

L'élève conduit avec l'accompagnateur, dans des situations variées. Le retour vers l'auto-école permet de mesurer les progrès, ajuster les objectifs et préparer la présentation à l'épreuve pratique.

À retenir. La conduite supervisée commence à partir de 18 ans. Elle ne réduit pas la durée de la période probatoire après l'obtention du permis B.

Élève, accompagnateur et assurance

La phase supervisée repose sur une pratique encadrée. Chacun doit connaître son rôle et respecter les conditions fixées avant de prendre la route.

L'ÉLÈVE

Le candidat doit avoir au moins 18 ans, détenir les prérequis nécessaires et avoir reçu l'accord de l'enseignant pour entrer dans cette phase d'apprentissage accompagné.

L'ACCOMPAGNATEUR

Il doit être déclaré, titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption, ne pas avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une invalidation du permis durant les 5 dernières années, et obtenir l'accord de son assureur. Il reste présent et vigilant à côté de l'élève.

LE SUIVI

La conduite supervisée se poursuit jusqu'à la présentation à l'examen, selon l'évolution de l'élève. Les points avec l'enseignant servent à analyser les acquis et les difficultés rencontrées.